

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 SEPTEMBRE 2020

L'an Deux Mille Vingt et Un, le vingt septembre à 19 heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en mairie, sous la présidence de Monsieur Patrick LERMINE, maire.

Etaient présents : Patrick LERMINE, maire, Marie-Françoise CAUMONT, Denis LEVIONNOIS, Anne LY, adjoints au maire, Thierry BOUCHE, Véronique CARETTE-LELIEVRE, Laurence AUGIER, Loïc PIERRE-BOITARD, Valérie DUVAL, Eric LANLLIER, Alain GAUTIER, Bertrand LARSONNEUR, conseillers municipaux

Absents avec pouvoir : Françoise BEZIER ayant donné pouvoir à Marie-Françoise CAUMONT

Le Conseil Municipal a choisi pour secrétaire de séance monsieur Denis LEVIONNOIS

Le procès-verbal de la séance du 28 juin 2021 est approuvé à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

	Objet de la délibération
CM 2021-018	Décision modificative n°2 du budget primitif 2021
CM 2021-019	Cession de parcelle à M. et Mme RANTY
CM 2021-020	Redevance pour utilisation du domaine public GRDF
CM 2021-021	Convention centrale d'achat Manche Numérique

OBJET : DECISION MODIFICATIVE N°2 DU BUDGET PRIMITIF

Marie-Françoise CAUMONT propose de modifier le budget primitif 2021 comme suit :
En fonctionnement augmentation des charges à caractère général pour 26 027 euros expliqué en partie sur le poste entretien de bâtiment dû aux entretiens et à la réfection de l'étanchéité des toitures terrasses de l'école Jacques Prévert.

Marie-Françoise CAUMONT précise notamment que la taxe foncière et les ordures ménagères ont subis une augmentation.

Il est retiré 26 027 euros sur les ressources de la section d'investissement et 27230 euros sur les charges.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE**

ACCEPTTE la décision modificative n°2 du budget primitif 2021

OBJET : CESSIION DE TERRAIN AU PROFIT DE MONSIEUR ET MADAME RANTY

Patrick LERMINE, maire, rappelle que le 13 novembre 2019 avait été approuvée le déclassement d'une voirie communale pour l'intégration dans le domaine privé de la commune à hauteur du 53 rue de Caen, parcelle cadastrée A 692. Ceci dans le but d'une cession auprès de Monsieur et Madame RANTY.

La cession du terrain est en cours.

Il est proposé d'autoriser le maire à signer les pièces nécessaires à la vente

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE**,

ACCEPTE que le maire signe les pièces nécessaires à la cession du terrain

OBJET : REDEVANCE DE L'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC PAR GRDF

Patrick LERMINE, maire, expose que le montant de la redevance pour occupation du domaine public de la commune par les ouvrages de gaz n'avait pas été actualisé depuis un décret du 2 avril 1958. L'action collective des syndicats d'énergie, tels que celui du SDEC Energie auquel notre commune adhère, a permis la revalorisation de cette redevance.

Il propose au Conseil :

De fixer le montant de la redevance pour occupation du domaine, public par le réseau public de distribution de gaz au taux maximum en fonction du linéaire exprimé en mètres, arrêté au 31 décembre de l'année précédente ;

Que ce montant soit revalorisé automatiquement chaque année par application à la fois du linéaire arrêté à la période susvisée et de l'index ingénierie mesuré au cours des douze mois précédant la publication de l'index connu au 1er janvier. La recette correspondant au montant de la redevance perçu sera inscrite au compte 70323.

Soit pour l'année 2021 une redevance de 390.48€

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE**

ADOPTE les propositions qui lui sont faites concernant la redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages de gaz

OBJET : CONVENTION AVEC MANCHE NUMERIQUE POUR LE LABEL ECOLE NUMERIQUE

Patrick LERMINE propose de signer une convention avec manche numérique afin d'accéder aux services proposés par la centrale d'achats pour l'acquisition du logiciel ENT one, dans le cadre du label école numérique.

Il précise que nous vérifierons qu'il soit plus intéressant de passer par la centrale d'achat. Si ça n'était pas le cas la délibération serait annulée.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE**

ACCEPTE de signer la convention avec manche numérique.

OBJET : INSTALLATION DE CAMERAS DE SURVEILLANCE AUX ABORDS DES BATIMENTS PUBLICS

Patrick LERMINE propose d'engager une réflexion pour l'installation de caméras de surveillance aux abords des bâtiments comme l'école, la salle socio-culturelle, le local associatif.

En effet de nombreux dégâts ont eu lieu ces derniers temps et une réflexion doit être menée pour freiner ce phénomène.

Après un échange entre Loïc PIERRE-BOITARD, Bertrand LARSONNEUR et Patrick LERMINE concernant l'utilité et l'utilisation des caméras ainsi que l'implantation et le coût pour la commune.

Le conseil municipal est **FAVORABLE** à ce projet

OBJET : LUTTE CONTRE LES INONDATIONS

Patrick LERMINE revient sur les inondations qui ont touché une partie de la commune mardi 14 septembre 2021. Il est tombé 45 mm de pluie en fin de journée engendrant des inondations chez certains administrés, notamment dans « le bas du pays ».

Patrick LERMINE rappelle l'antériorité de la lutte contre les inondations.

À la suite de ce nouvel épisode il est proposé :

- D'installer une plaque sur charnière rue de Caen afin que celle-ci reste à sa place lorsque le réseau est en pression.
- Que la municipalité propose à l'intercommunalité Cœur de Nacre d'organiser une réunion d'information sur la gestion des risques d'inondations avec les usagers concernés.

Denis LEVIONNOIS propose que cette demande soit appuyée par un courrier des usagers.

L'Ordre du jour étant épuisé, la séance est levée À 21H45

Le Secrétaire de séance,
Denis LEVIONNOIS

Monsieur le maire,
Patrick LERMINE


